

DES NOUVELLES DE XAMBES





Mairie de Xambes

Agence postale communale
Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h-11h45
Vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Secrétariat
33 rue Principale 16330 Xambes
Secrétaire : Anne Ballanger

Lundi, mardi et vendredi : 8h-13h / 14h-17h
Mercredi : 8h-12h
Jeudi : 8h-13h (fermé au public l'après-midi)

Tél. : 05 45 39 87 47

mairie.xambes@wanadoo.fr

Site Internet : www.xambes.fr

Permanence de la maire : mardi matin

En cas d'urgence :
06 12 36 64 36

Sommaire n° 51

Éditorial	3
Travaux – réalisations – acquisitions	4
Application mobile Illiwap	5
Éclairage public	6
Urbanisme : PLUi et PDA	6
Commission Embellissement, Cadre de vie Balade Nature et Patrimoine	9 10
Vie associative	
Club Nos villages	12
Amicale des propriétaires de Xambes	13
Amicale des donneurs de sang	14
Comité des fêtes	15
Animations	
Marché de producteurs et d'artisans	16
Décorations de Noël	17
Apéro-concert SolY Cuba	18
Frairie	19
Les Roses déjantées	20
La réunion de l'Académie d'Angoumois à Xambes	22
Affaires scolaires	
Sivos	23
École Paul-Buard	23
L'histoire de Xambes au fil des rues	25
Association des Parents d'élèves	32
Commémoration du 11-Novembre	33
État civil	34
Informations pratiques	
Risques de coupures d'électricité	34
Location de la salle des fêtes	34
Recensement militaire	35
Vie économique	36

ÉDITORIAL

Dans cette nouvelle édition du bulletin communal, oublions un instant nos inquiétudes sanitaires, sociales, énergétiques et internationales pour porter une note d'optimisme.

Notre qualité de vie reste privilégiée, notre environnement fait la prospérité de notre territoire, nous travaillons à le préserver. Notre village est paisible, il y fait bon vivre, là est notre richesse partagée.

Les écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal vont bien, les associations communales et les élus municipaux se mobilisent pour proposer des animations festives et culturelles. Marchés de producteurs locaux, concert de musique cubaine, journée Halloween pour les enfants, soirée Beaujolais, repas de chasse, conférence de l'Académie d'Angoumois, repas du 1^{er} mai, frairie annuelle... toutes ces manifestations font vivre l'âme de notre commune.

Cette année, le Comité des fêtes de Xambes a travaillé conjointement avec le Comité des fêtes de Villognon pour proposer aux enfants de Coulonges, Xambes et Villognon des animations de Noël (projection d'un film, goûter, promenades en calèche et cadeaux distribués par le Père Noël).

Tout au long de l'année, ces rendez-vous récurrents pour certains, inédits pour d'autres, nous rassemblent et contribuent à cultiver nos valeurs communes en lieu et place de nos différences.

Nous avançons, une marche après l'autre, sereinement, espérant nourrir le vivre-ensemble, la solidarité, la tolérance et l'entraide.

La porte de la mairie reste ouverte, les agents municipaux et les élus y sont à votre écoute.

Nous allons enfin renouer avec la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire et du Conseil municipal, interrompue depuis 2020 par la pandémie, le vendredi 20 janvier 2023 à 19h00 à la salle des fêtes.

En attendant de vous y retrouver nombreux, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année auprès de vos proches.

Géraldine JÉRÔME

TRAVAUX-RÉALISATIONS-ACQUISITIONS

- En continuité des travaux de réfection du logement communal 27 rue Principale effectués au préalable par Stéphane, les entreprises que nous attendions sont enfin intervenues : une salle de bain a été aménagée et quatre fenêtres ont été remplacées à l'étage. Le logement sera loué prochainement.

- Durant les vacances scolaires cet été, des aménagements et travaux d'entretien ont été réalisés à l'école.

Afin de pallier les diverses pannes de l'éclairage de la classe de CP-CE1, l'installation obsolète a été remplacée par une installation équipée de luminaires LED. Cette technologie offre une lumière bien maîtrisée qui améliore le confort et les capacités d'apprentissage des élèves. Chercheurs et médecins prouvent qu'une bonne lumière favorise la concentration, la mémorisation ainsi que l'attention. D'autre part, cette nouvelle installation peu énergivore et d'un entretien simplifié, contribue à préserver l'environnement et à réduire la facture énergétique.

Les prochaines vacances d'été seront l'occasion d'équiper la classe des maternelles de cette technologie.

L'augmentation de l'effectif des élèves à l'école implique des investissements dans du matériel supplémentaire. Quelques bureaux et chaises ont été acquis pour la classe de CP-CE1, des matelas pour le dortoir des petits et des chaises pour la cantine.

Ludovic s'est chargé de repeindre le portail de l'école et de créer un emplacement pour le stockage des poubelles de l'école et de la cantine.

Des plots de protection ont été installés par Stéphane en face de l'école afin de baliser le stationnement des véhicules.

- La salle des fêtes a fait l'objet d'une réfection complète : peinture des murs de la salle et de la cuisine, pose d'un nouveau carrelage dans la cuisine. Les sanitaires seront repeints également prochainement.



Les employés communaux, Stéphane et Ludo, ont repeint la salle des fêtes. Photo Annick Causel

Pour répondre aux obligations de mise en accessibilité aux personnes handicapées, une rampe d'accès le long de l'escalier extérieur ainsi qu'une rampe d'accès à la scène ont été installées et une tablette a été fixée à bonne hauteur au bar de la salle des fêtes.

- Les travaux de réfection de la route de la Forêt ont été poursuivis dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC). La chaussée à l'intersection de la route des Guillots et de la rue Principale sur laquelle se formait une retenue d'eau a également été reprise à cette occasion.

- Pour une meilleure orientation des visiteurs, des panneaux directionnels vers la salle des fêtes et l'aire de pique-nique aux « Chêneveaux » ont été positionnés.

Géraldine JÉRÔME

Application mobile Illiwap

Les élus de la commune proposent de communiquer avec les habitants en utilisant l'application mobile Illiwap.

Cette application permet de vous informer en temps réel par le biais de notifications envoyées sur votre téléphone. Ainsi, vous aurez accès à toutes les actualités : consignes sanitaires, alertes météo, coupures d'eau ou d'électricité, manifestations communales, agenda des événements du territoire... Des sondages, une boîte à idées et un logiciel de signalement citoyen (pour les dépôts sauvages par exemple) sont intégrés dans l'application mobile Illiwap. Elle est gratuite et anonyme pour tous les habitants.

Nous invitons et encourageons le plus grand nombre à télécharger Illiwap sur son téléphone selon les modalités du guide ci-dessous. Le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour vous apporter une aide au téléchargement de l'application, en cas de besoin. Nous pourrions ainsi **diffuser instantanément** les informations auprès de tous.

Nous vous en remercions et nous espérons que vous serez nombreux à nous suivre sur Illiwap.

Géraldine JÉRÔME

illiwap
CAPIS QUI CHANGE LA VIE !
À DESTINATION DES CITOYENS

Guide du citoyen
Suivre l'actualité de ma commune

Xambes

Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ?

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP

Sur Google Play (Android) | Sur AppStore (iOS) | Sur App Gallery (Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application. **OU** Scannez le QR Code via le lecteur intégré.

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **SUIVRE** pour vous abonner à l'actualité de la commune.

RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.

LES AVANTAGES !

- GRATUITE** : Téléchargement gratuit et sans engagement.
- SANS INSCRIPTION** : Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.
- SANS PUBLICITÉ** : Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

Éclairage public

Nous vous l'avions annoncé, depuis le 1^{er} novembre 2022, l'éclairage public est éteint à partir de 23 heures jusqu'à 6 heures le matin.

En effet, les tarifs de l'énergie ne cessent de s'envoler et le risque de coupures d'électricité est réel pour cet hiver.

Parallèlement, le dérèglement climatique a, cet été, cruellement démontré sa réalité. La transition écologique est une nécessité, elle est l'affaire de tous.

Afin de limiter l'impact de la hausse des prix de l'électricité sur le budget communal, de contribuer à la sobriété énergétique, et d'agir, à l'échelle de la collectivité, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Conseil municipal a décidé de réduire les horaires d'éclairage public à Xambes.

Malgré cette volonté, peut-être avez-vous constaté que certains points lumineux restent allumés, tels ceux de la rue Jean Grand, certains en haut de la rue Principale ainsi que le projecteur face à la mairie...

Cette situation résulte d'une panne de la commande de l'horloge liée à ces points lumineux. Le remplacement de cet équipement défectueux est demandé et sera, nous l'espérons, très vite réalisé par le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16).

Pour accompagner les moments de fêtes que sont les réveillons de fin d'année, l'éclairage public sera maintenu toute la nuit du 24 au 25 décembre et la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier 2023.

Géraldine JÉRÔME

URBANISME

PLUi et PDA

Débutée en 2017 par une phase de diagnostic territorial menée par le cabinet d'études Cittànova, et après de nombreuses consultations, l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est en cours de finalisation par le conseil communautaire qui a voté son arrêt.

C'est le document d'urbanisme de référence pour la CdC (communauté de communes) Cœur de Charente qui permet de formaliser le projet de développement global du territoire (habitat, transports, déplacements...) applicable jusqu'en 2035 aux cinquante et une communes qui la composent. Il va donc se substituer à la carte communale de Xambes, document simplifié qui encadrait jusqu'à présent les autorisations de construire dans notre commune.

Le PLUi définit différents types de zones en fonction de l'usage des sols qui leur est affecté, ce qui détermine les constructions autorisées et les règles qui s'y appliquent (et donc les différentes autorisations : permis de construire, permis d'aménager...). Les principales zones sont :

Zones U (Urbaines) : déjà occupées, elles sont destinées à accueillir les constructions nouvelles.

Zones AU (À Urbaniser) : non encore occupées, elles sont destinées à accueillir de nouvelles opérations de construction dans le cadre de l'extension de l'enveloppe urbaine.

Zones A (Agricoles) : réservées aux activités agricoles tout en protégeant les dimensions écologique et paysagère.

Zones N (Naturelles) : zones dont il faut préserver les paysages, la faune et la flore.

Le règlement écrit du PLUi précise, pour chaque zone, les règles applicables aux constructions nouvelles : destination, hauteur, implantation...

Le PLUi de Cœur de Charente reste tributaire des contraintes imposées par l'État à travers deux documents plus généraux : le Scot du Pays du Ruffécois (Schéma de cohérence territoriale) et le SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine (Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires). Ceux-ci imposent notamment de réduire de 40 % la consommation d'espaces naturels et agricoles pour les surfaces constructibles, par rapport aux dix dernières années et de limiter drastiquement l'artificialisation des sols. Le second impératif vise à limiter les « dents creuses », les espaces inoccupés à l'intérieur des agglomérations. Les nouvelles constructions se feront donc à l'intérieur et en périphérie des bourgs.

Concrètement, pour Xambes, cela limite à dix-huit le nombre de nouveaux logements à construire (dix-sept en extension et un en densification), en respectant des secteurs précis. (Plan consultable en mairie ou sur le site de la CdC : www.coeurdecharente.fr [rubrique « urbanisme »])

D'autre part, l'église de Xambes est inscrite, au titre des monuments historiques, depuis 1969. Cette inscription détermine actuellement une zone de protection sous forme d'un disque de 500 mètres de rayon autour de l'édifice, dans lequel les travaux d'urbanisme sont soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. L'élaboration du PLUi a donné à la municipalité l'opportunité de mettre en place un autre dispositif : le PDA (périmètre délimité des abords). Élaboré par les Bâtiments de France après consultation de la municipalité et de la CdC, le PDA dessine en effet une aire de protection plus fine et plus cohérente (en s'affranchissant de la zone circulaire uniforme des 500 m) propice à la sauvegarde de notre patrimoine architectural. (Plan consultable en mairie ou sur le site de la CdC : www.coeurdecharente.fr [rubrique « urbanisme »])

L'étape suivante du PLUi concerne maintenant l'enquête publique au cours de laquelle vous pourrez faire part de vos observations aux commissaires-enquêteurs. Le document de la page suivante, publié par la CdC, vous en expose le déroulement.

Jean-Louis JONQUET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Cœur de Charente, Abrogation de 5 cartes communales, Adoption de 15 périmètres délimités des abords autour de 20 monuments historiques

Par arrêté communautaire du 08 décembre 2022, le Président de la Communauté de Communes Cœur de Charente a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les projets suivants :

- élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Cœur de Charente,
- abrogation des cartes communales des communes de Aussac-Vadalle, Chenon, Tourriers, Villejoubert et Xambes,
- adoption de 15 périmètres délimités des abords de 20 monuments historiques sur les communes de Cellettes, Cellefrouin, Ligné, Maine-de-Boixe, Montignac-Charente, Mouton, Nanclars, St Amant-de-Boixe, St Fraigne, Tusson, Val-de-Bonnieure, Villognon, Vouharte et Xambes.

L'enquête publique se déroulera du lundi 16/01/2023 à 9h00 au jeudi 16/02/2023 à 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs.

La Présidente du tribunal administratif de Poitiers a constitué une commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs : M. Jean-Pierre Chagnon, M. Gilbert Germaneau et M. Alain Tequi.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture dans **les mairies de Aigre, Mansle, St Amant-de-Boixe et Valence**. L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Cœur de Charente : www.coeurdecharente.fr

Le dossier du PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 26/10/2022.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur les registres prévus à cet effet en se rendant dans les 4 lieux de permanence aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Sur le registre dématérialisé prévu à cet effet, accessible à l'adresse suivante : www.registredemat.fr/plui-pda-coeurdecharente,
- Par écrit en adressant un courrier à la commission d'enquête, à l'adresse suivante : Communauté de Communes Cœur de Charente, PLUi Cœur de Charente – Enquête publique, 10 Route de Paris, 16560 Tourriers.

La commission d'enquête recevra le public aux dates, heures et lieux suivants :

- Lundi 16/01/2023, de 9h à 12h, en mairie de Mansle
- Jeudi 19/01/2023, de 14h à 17h, en mairie de St Amant-de-Boixe
- Mardi 24/01/2023, de 9h à 12h, en mairie de Valence
- Vendredi 27/01/2023, de 9h à 12h, en mairie d'Aigre
- Mercredi 01/02/2023, de 14h à 17h, en mairie de Mansle
- Mardi 07/02/2023, de 9h à 12h, en mairie de St Amant-de-Boixe
- Jeudi 09/02/2023, de 14h à 17h, en mairie de Valence
- Lundi 13/02/2023, de 14h à 17h, en mairie d'Aigre
- Jeudi 16/02/2023, de 14h à 17h, en mairie de Mansle

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par la commission d'enquête qui disposera d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Cœur de Charente. Ces documents seront consultables au siège de Cœur de Charente et dans les mairies des communes membres pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de Cœur de Charente : www.coeurdecharente.fr

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Cœur de Charente pourra approuver l'élaboration du PLUi. Le dossier sera adapté pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions de la commission d'enquête.

COMMISSION EMBELLISSEMENT, CADRE DE VIE

Après un été 2022 des plus chauds, l'année n'a pas été propice à l'évolution de nos végétaux, ce qui a entraîné une pousse très aléatoire. Les jachères fleuries semées en début d'année ont aussi eu un démarrage limité et tardif puisqu'elles fleurissent seulement depuis octobre.

Fin août, nous avons eu la visite du jury « Villes et Villages fleuris », visite qui avait été reportée de deux ans suite au Covid. Nous avons fait une présentation détaillée de la commune et de nos objectifs environnementaux aux trois personnes présentes, suivie d'une visite dans les rues du village pendant laquelle questions et remarques ont permis un dialogue intéressant et constructif. Le jury a bien entendu la dynamique sur la gestion et la préservation de l'environnement que nous portons. Un intérêt particulier a été aussi accordé à l'entretien de notre patrimoine. À ce jour nous n'avons pas reçu le résultat.



Le jury a été particulièrement sensible au traitement réservé à la zone Clos Mondésir-Chemin des Chêneveaux. Photo Annick Causel

Nous sommes évidemment bousculés dans nos habitudes de plantation en raison du changement climatique devenu aujourd'hui problématique. Heureusement, depuis quelques années, le choix a été fait de planter des vivaces et des arbustes spécifiques, peu gourmands en eau. Ce choix s'est avéré en adéquation avec l'interdiction d'arrosage prescrit par un arrêté préfectoral, pendant plusieurs mois.

Nous allons continuer les semis de fleurs au pied des murs, partout où cela sera possible. Cette initiative a été très appréciée et encouragée par le jury Villes et Villages fleuris.

L'arrêt total de pesticides nous impose de consacrer du temps au désherbage manuel. Merci aux habitants qui spontanément participent déjà à l'entretien devant chez eux. La bonne volonté de chacun est encourageante, nous comptons sur vous et nos employés communaux.

Courant janvier, nous terminerons la plantation de haies commencée l'année dernière avec la collaboration de la société de chasse de Xambes et le financement de la Fédération de Chasse de la Charente.

Stéphane et Ludovic ont été aussi sollicités pour des travaux dans nos locaux communaux : école, dépôt, et, actuellement, salle des fêtes, pour une réfection complète des peintures murales et du sol de la cuisine. Ce sérieux rafraîchissement permet à cet espace de rencontres et d'échanges d'être beaucoup plus lumineux, sobre et facile d'entretien.

Nous avons eu la désagréable surprise de découvrir les poubelles de l'aire de pique-nique brûlées, c'est un acte de vandalisme que nous déplorons.

Après les fêtes, si vous le souhaitez, nous pourrions procéder à l'enlèvement de vos sapins, vous pourrez en faire la demande en mairie.

Merci à tous ceux qui participent, de près ou de loin : habitants, bénévoles, ainsi qu'à Ludovic, Stéphane et Jean-Philippe.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes.

Annick CAUSEL
et la commission Embellissement, Cadre de vie

Balade Nature et Patrimoine

Jérôme Moreau, chargé de mission Environnement au Pays du Ruffécois, a proposé à la municipalité de participer aux animations « Balades nocturnes : Promenons-nous... dans l'Ruffécois ». Ce dispositif (porté par le PETR – Pôle d'équilibre territorial et rural – et la Région Nouvelle-Aquitaine) proposait à sept communes, en septembre-octobre, de courtes promenades commentées, en début de nuit, pour prendre conscience de l'importance de la biodiversité nocturne. Nous reproduisons ci-dessous le compte rendu de la balade dans notre village, rédigé par les animateurs de La Ferme d'Yvonne qui ont encadré la sortie. Nous les en remercions vivement.

Le 27 septembre, la ferme d'Yvonne a eu le plaisir d'être mandatée par le PETR pour animer une balade sur le thème de la biodiversité nocturne de la ville de Xambes. Nous l'avons nommée « Quand le chat n'est pas là » pour signifier que notre sujet était la faune qui profitait de la nuit pour se réapproprier l'espace habité. Car oui, le chat c'est nous, et la souris qui danse c'est la vie sauvage qui cohabite discrètement avec nous.

Nos trois animateurs, Arthur, Julien et Jérémy, ont été accueillis chaleureusement par une délégation du conseil municipal et nous sommes partis au crépuscule pour suivre le parcours que nous avons établi préalablement. Notre boucle démarra du parc de l'église, se prolongea par une petite promenade sur le chemin des Chêneveaux, pour finir par un retour au bourg avec quelques arrêts sur ses espaces verts et jardinés.

Dans le parc du Clos Mondésir, nous avons commencé par discuter des plantes, compagnes qui facilitent la cohabitation des humains et de la faune sauvage. La colonie de pigeons de l'église nous a abondamment fournis en matériel (plumes, fientes et coquilles) pour pouvoir parler des « traces et indices » qui, l'air de rien, restent les bases d'une promenade biodiversité fructueuse.

Une pluie légère était au rendez-vous, mais cela n'a pas empêché d'observer les dortoirs, fournis et bruyants, de pies et de choucas. Ceux-ci, volant dans le contre-jour crépusculaire, et certainement excités par notre présence, nous ont permis de parler du comportement nocturne de ces oiseaux qui se regroupent en communautés pour dormir. Nous avons aussi pu établir les bases de la reconnaissance des corvidés communs par leur aspect et leurs cris.

La nuit étant tombée entre temps, le groupe est parti en quête des rapaces nocturnes, les véritables stars de la nuit. Les animateurs avaient apporté le matériel pour une repasse (étude des cris) des oiseaux de la nuit que nous pouvons trouver dans notre région. Nous avons aussi montré, à titre d'exemple, les captures vidéo de quelques prédateurs nocturnes dont l'image a été enregistrée au domaine du Hameau de l'Oasis du Coq à l'Âme à Échoisy.

De retour dans le bourg, nous avons croisé un crapaud et quelques arthropodes : araignées, scutigères et papillons de nuit dont nous avons pu parler et sur lesquels nous avons découvert quelques secrets.

La balade s'est conclue par la chaleureuse surprise de l'invitation du conseil municipal à un verre de l'amitié.

Jérémy HUET
Cercle com
06 38 76 79 83

Oasis du Coq à l'Âme
www.oasis-ducoqalame.com
contact@oasis-ducoqalame.com
Domaine d'Échoisy - 16230 CELLETES



La nuit commence à tomber sur le Chemin des Chêneveaux. Photo J.-Louis Jonquet

VIE ASSOCIATIVE

Club Nos Villages

Le club Nos Villages vit à l'heure du bilan.

Durant cette année 2022, nous avons tous essayé de redynamiser ce club et de lui redonner le goût de vivre en oubliant la pandémie. Après le repas du mois de mars, un peu gâché par le Covid, nous avons réussi notre pari.

Le Petit Marché xambois nous a donné l'occasion de profiter de moments de convivialité autour d'un verre et de quelques grillades.

Pour le repas du 16 octobre, nous avons vécu à l'heure créole, pour le plus grand bonheur de chacun, bien que l'achard de légumes ait été un soupçon trop assaisonné !!!



Le repas créole était animé par Jo Sony et Patrick Bouyer. Photo J.-Louis Jonquet

Le 17 novembre, jour d'arrivée du Beaujolais nouveau, nous nous sommes retrouvés autour de plateaux de charcuterie et de quelques bouteilles de vin nouveau. L'ambiance était au rendez-vous et nous pensons renouveler l'événement.

Nous avons clôturé cette saison par une escapade au cabaret L'Ange bleu, où le spectacle a conquis tous les participants qui étaient, si j'ose dire, « aux anges ».

Maintenant, vous avez rendez-vous le mardi 24 janvier à 14 h, à la salle des fêtes, pour l'assemblée générale où le verre de l'amitié vous sera servi, accompagné d'une petite douceur, après le bilan des activités 2022 et une discussion sur le programme pour l'année à venir.

En attendant, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une belle année 2023.

Franceline PEROTEAU

Nouvelles obligations

1. La détention d'armes

Les chasseurs doivent enregistrer leurs armes sur le nouveau système d'information sur les armes (SIA) du ministère de l'Intérieur, ouvert depuis le 8 février 2022. Ce système sera progressivement ouvert aux autres catégories de détenteurs d'armes (tireurs de ball-trap, biathlètes, non-licenciés, tireurs sportifs, collectionneurs) et remplacera les autres obligations de déclaration, avec l'objectif de simplifier la traçabilité des armes détenues en France.

Le système d'information sur les armes (SIA) destiné à l'ensemble des particuliers détenteurs d'armes est ouvert, pour les chasseurs dans un premier temps, depuis le 8 février 2022. Les détenteurs d'un permis de chasse qui possèdent des armes pour cette activité, ou qui envisagent d'en acheter, doivent ouvrir un compte personnel sur ce système, il leur attribuera un numéro SIA.

Ceux qui avaient déjà enregistré leurs armes de chasse devraient les retrouver automatiquement sur le râtelier de ce compte. Ils disposeront de six mois pour enregistrer les armes qu'ils détiennent et qui ne seraient pas encore déclarées. Pour créer ce compte ils devront télécharger :

- une copie de leur permis de chasser,
- une copie de leur pièce d'identité,
- un justificatif de domicile.

Ce système remplace les anciennes obligations de déclarations, avec l'objectif de simplifier la traçabilité de toute arme fabriquée ou importée sur le territoire national, qui sera enregistrée dans le SIA et n'en sortira que lorsqu'elle quittera le territoire ou sera détruite.

2. La formation sécurité décennale

La formation sécurité décennale a été instaurée par la loi du 24 juillet 2019. Une remise à niveau décennale est obligatoire et porte sur les règles élémentaires de sécurité qui doivent être suivies par chaque chasseur selon un programme défini par la fédération nationale des chasseurs.

C'est une formation théorique, sans manipulation d'armes, qui dure une demi-journée et est axée sur la prise en compte de l'environnement. Celle-ci peut également s'effectuer à distance. Une attestation est délivrée par la fédération à l'issue de cette formation.

Une grande partie des adhérents ont également déjà suivi une formation « battue » le 15 octobre 2022 avec les chasseurs des communes voisines : Saint-Amant-de-Boixe et Villejoubert ; un bel exemple de mutualisation, d'échange et d'entraide (cf. photos ci-dessous).



Photos Gérard Clavaud

Malgré toutes les formations, le risque zéro n'existe pas. Nous ne serons jamais à l'abri d'un accident. Malheureusement, et évidemment ce sera toujours un accident de trop mais beaucoup peuvent être évités en respectant des consignes simples. La sécurité à la chasse, c'est de notre responsabilité à tous ; c'est une responsabilité individuelle : chaque chasseur est responsable de l'image de la chasse qu'il véhicule au travers de son comportement.

Soyez fier d'être chasseur et représentez dignement notre passion !

Ludovic RÉGEON
Président de la société de chasse de Xambes
Jean-Luc TESSIER
Administrateur de la Fédération 16

Amicale des donneurs de sang volontaires et bénévoles de la Boixe

Je donne du sang : pourquoi ?

Le don de sang total, qui est le don le plus courant, est utile pour prélever tous les composants du sang afin de les séparer ensuite quand nécessaire. Ils permettront la fabrication, impossible par tout autre moyen, de produits médicaux vitaux pour certains patients.

Les globules rouges améliorent le transport de l'oxygène vers les organes. Les concentrés de globules rouges, qui peuvent se conserver 42 jours, sont particulièrement utiles dans les cas de cancers, chirurgie, traumatologie, accouchements compliqués et maladies du sang.

Les globules blancs, ou leucocytes, sont en grande partie extraits pour lutter contre les infections, les virus, bactéries, parasites.

Les plaquettes, stockées 5 à 7 jours maximum, évitent l'hémorragie. Elles sauvent la vie des patients leucémiques ou cancéreux.

Le plasma, stocké jusqu'à un an à l'état congelé ou sous forme de médicament, permet que des protéines plasmatiques remédient à des problèmes d'hémorragies, de coagulation et de graves problèmes immunitaires.

Collectes de sang 2023

De 16h30 à 19h30, se munir d'un papier d'identité

Anais :	jeudi 23 février
Tourriers :	mercredi 3 mai
Marsac :	mercredi 5 juillet
Vars :	lundi 30 octobre
St-Amant-de-Boixe :	vendredi 29 décembre



J.-Paul MICHELOT
Tél. : 05 45 39 74 08

Comité des fêtes de Xambes

Comme vous le savez, le bureau du Comité des Fêtes a été renouvelé en janvier dernier.

Après le Brin d'aillet du 1er mai, nous avons organisé la traditionnelle frairie les 2, 3 et 4 septembre.

Le week-end s'est bien déroulé avec une bonne fréquentation. Nous tenons donc à remercier toutes les personnes bénévoles, membres ou non de l'association, qui ont contribué à la réussite de ce week-end par leur implication ou leur aide logistique.

Nous avons à cœur d'organiser de nouvelles manifestations afin de participer à l'animation de notre village.

À cet effet, notre comité a participé au goûter de Noël organisé par le Comité des fêtes de Villognon pour les enfants du RPI, le samedi 17 décembre. Un film d'animation a été projeté et chaque enfant a reçu un cadeau remis par le Père Noël, en mains propres.

Un concours de belote est prévu le dimanche 15 janvier et le prochain Brin d'aillet se déroulera le lundi 1^{er} mai 2023.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre notre équipe ; toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Jacky BAUSSAY
et Laurence PAPONNET



Les bénévoles du Comité des fêtes s'activent pour la frairie.
Photo Jacky Baussay



Les comités des fêtes de Villognon et de Xambes ont invité le Père Noël au goûter des enfants du regroupement pédagogique.
Photo Laurence Paponnet

ANIMATIONS

Marchés de producteurs et d'artisans

Cette année, l'équipe municipale a décidé de renouveler l'expérience des marchés de producteurs. Nous avons fait le choix de les organiser nous-mêmes et n'avons pas reconduit le partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Deux marchés ont pris place devant la salle communale, le 6 mai et le 28 octobre. Les dates ont été choisies hors période estivale afin d'éviter un manque de fréquentation car d'autres marchés ont eu lieu à proximité.

Les producteurs côtoient désormais les artisans et chaque soirée se déroule dans une ambiance conviviale.



Nous avons pu remarquer que la fréquentation reste constante sur tous les marchés, que ce soit pour déambuler, boire un verre, dîner ou bien simplement acheter aux ambulants.

Nous avons souhaité ce moment agréable pour chacun, et il l'est.

Nous proposons à chaque association du village ainsi qu'à Cécile Dupas (Centum Bene), tour à tour, de gérer le point cuisson et buvette.

À ce jour, les présidents et gérante nous ont fait remonter que la soirée avait engendré quelques bénéfices.

Nous continuerons, lors de chaque marché, notre collaboration avec chacun d'entre eux.

L'équipe municipale se projette sur les marchés 2023. Ils s'effectueront sur les mêmes périodes qu'en 2022. Deux dates sont prévues, mais elles restent à confirmer : vendredi 12 mai et vendredi 6 octobre. Nous comptons, bien entendu, sur votre participation.

Céline BAUSSAY
et la commission
Manifestations-Vie associative-Attractivité
Photo J.-Louis Jonquet

Décorations de Noël

Cette année, la commission Manifestations-Vie associative-Attractivité a décidé de rester dans la même direction que depuis le début du mandat. C'est-à-dire dans une démarche plus écologique et aussi économique.

Des sapins ont été conservés de l'année précédente et peints en blanc. Ceux-ci ont permis de créer une forêt et quelques-uns ont été disposés dans le village.

Nous avons acheté uniquement des sapins épicéas car, restant à l'extérieur, la gamme épicéa est plus adaptée et surtout moins onéreuse.

Les points stratégiques, tels que la mairie et le lavoir, ont reçu des guirlandes électriques à Led, programmées pour s'éteindre la nuit. Des petits conifères ont été mis en pot et installés devant chaque rue, ceux-ci dureront plusieurs années.

Nous espérons que tout cela vous satisfera et nous sommes toujours à l'écoute pour vos idées sur les décorations futures.

Céline BAUSSAY
et la commission
Manifestations-Vie associative-Attractivité



La forêt de sapins à l'entrée du village.
Photo Enzo Régeon

Apéro-concert SolyCuba

Le 11 août 2022, le groupe de musique cubaine SOLYCuba a ravi la centaine de spectateurs présents place de la Salle des fêtes avec ses rythmes variés et envoûtants. À Cuba, la musique est partout et les Cubains dansent sur tous les rythmes.

Marie-Ange et Félix Martinez, la chanteuse et l'auteur-compositeur du groupe, habitent le village depuis avril dernier. Accompagnés de six musiciens, ils ont accepté d'offrir un concert aux habitants de la commune, nous leur en sommes très reconnaissants.

Mojito, *Cuba libre* et petits fours concoctés par des bénévoles, ont été servis avant la prestation des musiciens.

L'ambiance était chaleureuse et conviviale, la salsa et le talent des artistes ont emporté l'ensemble des spectateurs sur la piste.

Un apéro-concert réussi que nous espérons pouvoir renouveler.

Géraldine JÉRÔME



SolyCuba, un dynamisme communicatif qui entraîne toutes les générations.
Photos Annick Causel



Felix au trombone :
Live in Xambes.
Photo J.-Louis Jonquet

Frairie Comité des fêtes

Cette année la frairie a débuté dès le vendredi soir avec l'ouverture de la buvette et des manèges.

Le samedi matin, le vide-greniers a malheureusement attiré peu d'exposants, le Comité a donc décidé de leur offrir les emplacements. Par contre, la vente de sandwiches et frites tout au long de la journée a été très appréciée. Cela a permis à bon nombre de personnes de prolonger la fête malgré l'annulation du feu d'artifice suite à un arrêté préfectoral. Quant à la tombola, afin de gagner le lot (un panier garni), il fallait trouver le poids de la brioche géante préparée et offerte par la Boulangerie de Vars. L'heureux gagnant a été M. Goyaud.

Le dimanche, le traditionnel repas sous chapiteau a réuni plus de 120 personnes ; un beau succès pour notre équipe qui a souhaité innover avec un repas autour de produits frais, achetés principalement chez des producteurs locaux (melons achetés chez un producteur vendéen, légumes et fruits achetés à la ferme de Genac, pain et brioche de la boulangerie de Vars, charcuterie et viande de la boucherie de Xambes).

Pour accompagner le tian de légumes « fait maison », les cochons de lait élevés par un producteur d'Ambérac et préparés puis grillés à la broche par M. Caillaud (de Villognon), étaient délicieux !

Nous tenons d'ailleurs à remercier Jean-Marie Paponnet qui nous a prêté du matériel et Thierry Paponnet qui nous a aidés lors de préparation des plats ainsi que toutes les personnes qui ont apporté leur contribution durant ce week-end.

Le bilan de notre frairie est dans l'ensemble positif avec une bonne fréquentation pendant ces trois jours, des forains globalement satisfaits et un repas dominical très apprécié par les convives.

Pour le Comité des Fêtes,
Jacky BAUSSAY
et Laurence PAPONNET



Photo Jacky Baussay



Photo J.-Louis Jonquet

Le retour

Elles sont deux Christelle, collègues et amies, qui se sont lancé un défi : participer au Trophée Roses des Sables qui s'est déroulé du 11 au 23 octobre dans le désert marocain [voir Des Nouvelles de Xambes, n° 50, juillet 2022, p. 16]. Elles sont de retour en France et ont bien voulu faire le récit de leur rallye pour notre bulletin municipal.

Les premiers mots que Christelle prononce lorsque je l'interroge sur le rallye, sont : « C'était une aventure extraordinaire, beaucoup d'émotions et de remises en question ».

Ce qu'elle retient avant tout c'est l'aspect humain et humanitaire. Et en découle le souhait de poursuivre une démarche solidaire, d'entraide en lien avec des organisations caritatives.

Au terme de la première étape, les dons sont d'ailleurs remis aux associations partenaires : « les Christelle » distribuent 135 kg de dons, en majorité des vêtements, produits d'hygiène et fournitures scolaires pour les enfants, destinés à l'organisation « Enfants du désert ».

Mais revenons au rallye à proprement parlé, au départ 168 participants dont cent trente-quatre « 4x4 ». Lors du premier rassemblement, elles se rendent compte que leur « 4x4 » – surnommé « Turbo » – est le plus petit... mais cela ne sera pas pénalisant au final !

L'aventure commence par la traversée de l'Espagne puis de la Méditerranée afin de se rendre au Maroc.

Les deux premières journées sont les plus difficiles physiquement car peu de sommeil, les étapes jour/nuit s'enchaînent. Lors de la première épreuve, les filles s'ensablent mais s'en sortent. Finalement, malgré les doutes avant chaque départ, les journées se passent sans panne, sans casse et la confiance s'installe.

Il y a bien sûr la chaleur à supporter, certaines étapes délicates (notamment l'étape des dunes) mais les difficultés et la fatigue n'entament pas leur entente. Les filles restent solidaires et conservent leur organisation de départ qui fonctionne bien, à savoir Christelle Prieur à la navigation et Christelle Perez au copilote.

Il y a aussi de belles rencontres. Ainsi, lors de l'étape dite « marathon », les Christelle font la connaissance d'un équipage savoyard et dégustent une fondue avec lui, en plein désert !

Dans un autre registre, il y a aussi les frayeurs inhérentes au désert comme lorsqu'un serpent venimeux s'introduit dans le bivouac de nuit ou lorsque le campement s'établit (sans le savoir...) sur des nids de scorpions. Mais « nos Christelle » sont courageuses et ces aléas ne les empêchent pas de dormir afin de récupérer !

Christelle me confie aussi que l'organisation du rallye était très professionnelle avec une assistance très présente et un parcours parfaitement sécurisé. Tous les soirs, se déroulait le « J.T. » durant lequel un point d'étape était fait et le programme du lendemain était présenté. Lors de ces briefings, des femmes prenaient la parole afin de parler de leur maladie, ce qui était très émouvant.

Enfin, Christelle tient à remercier sa famille, ses amis qui l'ont soutenue et tout particulièrement son époux, Daniel, qui s'est beaucoup investi dans la préparation du « 4x4 ». Mais aussi les sponsors et donateurs sans lesquels l'aventure n'aurait pas été possible.

Mais leur classement au final ? 43^e en section « 4x4 » et 51^e en section générale. Pour une première participation, « chapeau bas » mesdames !

Laurence PAPONNET



Photos collections Christelle Prieur et Christelle Perez.



La Réunion de l'Académie d'Angoumois à Xambes

Conférence sur l'histoire du pèlerinage de Xambes

- Qu'est-ce que l'Académie d'Angoumois ? C'est une association culturelle créée en 1964 destinée à réunir des écrivains charentais et à promouvoir la culture charentaise. Ses réunions, au nombre de sept à huit par an, se tiennent d'habitude à Angoulême. Pour la première fois, l'Académie s'est délocalisée et s'est réunie à Xambes, le samedi 05 novembre. À cette occasion, Jean-Louis Jonquet a animé une conférence sur l'histoire de l'ancien pèlerinage de Xambes.

Le 03 mai 1160, dans le puits qui est près de l'église de Xambes, « on découvre des reliques de la très sainte Marie-Madeleine et du saint et glorieux martyr Vincent et beaucoup de miracles d'origine divine et merveilleux et extraordinaires y furent accomplis et constatés [...] ».

Ainsi naît « le pèlerinage du Puits des Miracles » qui, après avoir connu des heures de gloire au Moyen Âge, sombre dans un oubli total. Il semble que ce soit le pasteur Lièvre qui le premier, en 1879, redécouvre son existence dans une charte de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe.

Il est rétabli en 1899 par l'abbé Espié, curé de la paroisse, puis par l'abbé Boyer, et il connaît un tel succès que, progressivement, les anticléricaux commencent à perturber son déroulement. La Première Guerre mondiale va provoquer une nouvelle interruption qui durera une vingtaine d'années. En 1932, le pèlerinage connaîtra une deuxième renaissance, et durera jusqu'au début de la guerre de 39-40 qui entraînera son arrêt, définitif cette fois.

Environ 90 personnes ont assisté à l'exposé, adhérents de l'Académie mais aussi habitants de Xambes et des alentours. Le verre de l'amitié offert par la municipalité a clôturé cette journée.

Laurence PAPONNET



Photo Patrice Guérin

AFFAIRES SCOLAIRES

Sivos

Le SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) assure le fonctionnement du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) Coulonges-Villognon-Xambes.

Personnel enseignant

Xambes

Mme Legrand, classe maternelle, directrice

Mme Martin, CP-CE1-CE2

Villognon

Mme Morange, CE2-CM1-CM2, directrice

Effectifs rentrée 2022

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Xambes maternelle	4	13	5						22
Xambes élémentaire				8	10	4			22
Villognon élémentaire						5	12	7	24
RPI									68

École Paul-Buard

Les Journées européennes du Patrimoine avec l'école de Xambes À la découverte du village et de ses trésors...

Vendredi 16 septembre, nous, les élèves de GS, CP, CE1 et CE2, sommes allés visiter le village de Xambes à pied, à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Nous avons découvert l'histoire de quelques monuments, contée par Jean-Louis Jonquet.

Notre visite a débuté par la mairie et l'école.

Ce monument a été construit par A. Bouquet en 1885. Parmi les symboles de la République, nous avons vu les drapeaux (français et européen), R.F. (République Française). Tout en haut, on a pu lire « Écoles communales ». Autrefois, à gauche, il y avait l'école (à la place de la classe de CP-CE1-CE2) pour tout le monde, tous les âges. À droite, il y avait La Poste.

Puis, nous sommes allés au lavoir. On y lavait le linge. C'était très dur pour les dames, surtout lorsqu'il faisait froid. L'eau arrivait du puits pour repartir par le ruisseau.

Elles faisaient bouillir le linge et le lavaient avec de la cendre.

Plus tard, un toit a été construit pour les protéger de la pluie.
L'hiver, l'eau glacée rendait ce travail très difficile.

Ensuite, nous avons continué vers l'église.
Dans celle-ci, on peut voir plein de statues.
Certaines chaises proviennent d'un ancien cinéma.
Dans l'entrée, on peut voir le nom des personnes mortes pendant la Première Guerre mondiale.
Il y a aussi une petite porte pour monter jusqu'au clocher, mais on n'a pas pu y aller.
Nous avons remarqué que les vitres étaient très colorées : ce sont des vitraux.
Dans l'église, il y a deux parties :

- la nef où il y a la chaire, les chaises
- le chœur où il y a deux autels

Ça résonnait beaucoup !

À la sortie de l'église, nous nous sommes dirigés vers le Monument aux Morts.
On y voit les noms des personnes mortes pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale.

On a aussi appris qu'à la place de la salle des fêtes et de sa place, il y avait un cimetière il y a très longtemps.

Enfin, nous avons terminé notre visite par la Porte de l'An 2000.

En 1999, le soir du réveillon du Premier de l'an, les habitants de Xambes ont été invités à traverser cette porte à minuit au moment du passage à l'an 2000.

Nous tenons à remercier M. Jonquet ainsi que la mairie pour la visite et pour le petit goûter offert à la salle des fêtes.

Les élèves de Xambes

Note

Ce texte a été rédigé par les élèves dans le cadre de l'apprentissage du français (production d'écrits) mené par leur enseignante.

C'est un exercice complexe pour de jeunes élèves. D'autre part, la visite du bourg s'est déroulée dans de très bonnes conditions, avec des enfants attentifs, curieux et motivés. Pour ces deux raisons, nous tenons à féliciter les élèves et leurs enseignantes, Aurélie Martin et Viane Legrand.

Nous invitons les parents à prolonger la promenade en ajoutant ci-dessous quelques éléments sur l'histoire des monuments évoqués.

Jean-Louis JONQUET

L'HISTOIRE DE XAMBES, AU FIL DES RUES

La mairie et l'école

La décision de construire les bâtiments qui abritent actuellement le complexe mairie-école est prise en 1881.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Xambes, session extraordinaire, du 28 juin 1881 : [Transcription : Anaël Vignet]

« M. le Maire rappelle à l'assemblée que les deux écoles communales, dont une, celles des filles, appartient à un particulier [NDLR : nous ignorons où se situaient ces écoles primitives], sont insuffisantes et sont établies dans des conditions tellement défectueuses que MM. les instituteurs des écoles réclament depuis longtemps que la commune fasse construire, ainsi le conseil municipal a-t-il dans sa séance du 28 juin décidé que c'était à ce parti qu'il fallait s'arrêter et a dès lors chargé M. Landry architecte à Angoulême de dresser le projets de ces constructions. Le terrain qui lui a paru être le plus convenable pour établir ces établissements scolaires serait pris dans une parcelle de terre portant le n°854 section B du plan cadastral [...] longeant au nord la route d'intérêt commun n°58 de Jauldes à Aigre [...] car le terrain est plus élevé que ceux qui constituent l'agglomération de l'ensemble du bourg proprement dit et est dès lors plus salubres pour un établissement de cette nature[...].

Les devis prévoient :

1° un bâtiment central contenant deux logements distincts l'un pour l'instituteur et l'autre pour l'institutrice avec des greniers au-dessus des écoles, au rez-de-chaussée existera la mairie ouvrant sur la cour d'entrée du devant qui dès lors ne gênera en aucune façon le service de l'instruction primaire,

2° une école de garçons à gauche du bâtiment central ayant un vide intérieur de 8 m de long sur 6 m de largeur.

3° une école de filles du côté opposé ayant également un vide intérieur de 8 m de longueur sur 6 m.

4° des cours sur la derrière parfaitement séparées avec des entrées distinctes et dans lesquelles seront des latrines à la portée de la vue des maîtres, ainsi que des préaux couverts.

5° et enfin deux jardins à la suite (un pour chaque ménage). »



La mairie et l'école, vues depuis le sud (on note l'absence du restaurant scolaire).

Les bâtiments seront achevés en 1885, comme en atteste l'inscription qui sera peinte au fronton de la mairie : « RF – Mairie écoles communales – 1885 – P. Bouquet maire ». Elle sera recouverte par la suite et partiellement restaurée en 2020.



La mairie et l'école, façade nord.

Fontaine, lavoir et aqueduc

En 1842, la municipalité décide de reconstruire la fontaine de Xambes ¹ et de lui adjoindre un lavoir suivi d'un deuxième bassin servant d'abreuvoir. Les travaux sont adjugés au sieur Jean Raillard, entrepreneur à Vars, pour un montant de 1 000 francs.

Le 21 octobre, le maire adresse un courrier à la préfecture pour demander l'affectation de nouvelles ressources : « *La reconstruction de la fontaine de Xambes donnant lieu à des travaux imprévus très considérables [...]. Ces travaux en cours d'exécution ne peuvent être ni abandonnés, ni même suspendus sans un préjudice énorme pour la commune, car cette fontaine est la seule source où les habitants et leurs bestiaux puissent s'alimenter d'eau. [...]* »

Le 2 mars 1843, le décompte général et définitif des travaux sera effectivement plus élevé : 1 231,25 F. Notamment, il fallut construire un petit aqueduc (6,66 m de long) pour canaliser une arrivée d'eau souterraine.

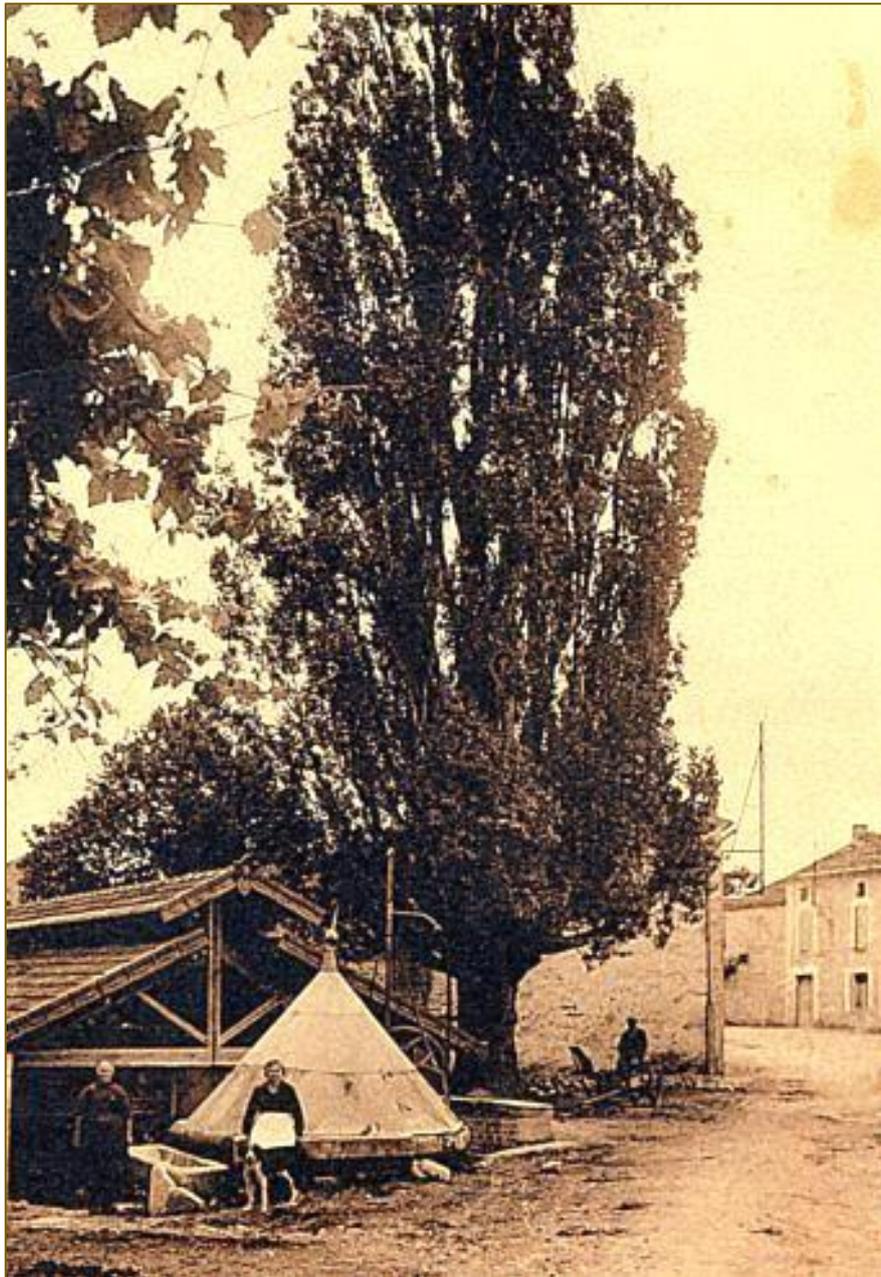
1. Archives départementales de la Charente, 2OPROV 423/1 (1830-1883) et 2OPROV 423/2 (1884-1954).



L'aqueduc souterrain entre le puits de la fontaine et le lavoir.
Photo Marcel Soirat



La fontaine et le lavoir avant la construction de la couverture (donc avant 1930).



En 1930, Élie Bouillon, entrepreneur à Xambes, réalise les travaux de construction de la toiture du lavoir pour une somme de 7 191,20 F.

L'église

Un premier édifice est attesté dès 988, par la charte n° 4 du cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe¹ qui mentionne que le comte d'Angoulême, Guillaume IV Taillefer, restitue à l'abbaye l'église située « dans un autre lieu qui est appelé Xambes » (« *in alio loco qui dicitur **Centum Bene*** »).

L'église actuelle est datée des 12^e et 13^e siècles. Le clocher-porche aurait pu être ajouté au 15^e siècle. À l'origine ouvert, il a ensuite été muré à une date inconnue, sans doute pour gagner de l'espace intérieur.

1. André DEBORD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe*, SAHC, 1982.



L'église fut le théâtre d'événements remarquables relatés par la charte n° 243 du cartulaire : en 1160, on découvrit des reliques dans le puits qui est au pied du mur sud (le « Puits des miracles »). Cela donna naissance à un pèlerinage très réputé avec de nombreux épisodes miraculeux. Mais il disparut ensuite totalement jusqu'à ce que deux prêtres de Xambes, l'abbé Espié en 1899 puis l'abbé Boyer en 1901, le rétablissent. Après avoir connu des heures de gloire avec une forte affluence et des moments de tension avec une contre-procession des anticléricaux, il s'arrêta définitivement en 1939 à cause de la mobilisation dans l'armée du prêtre de Xambes, l'abbé Malsacré.

La place de la Salle des fêtes et l'ancien cimetière

Au Moyen Âge, on enterrait le plus près possible des tombeaux des saints ou de leurs reliques, dans l'espace sacré qui comprenait l'église et ses dépendances. Cette proximité était très recherchée car elle était censée assurer une protection dans l'au-delà. La place à l'intérieur du bâtiment étant limitée, les plus pauvres furent relégués dans l'enclos entourant l'église, le *cameterium*, d'où provient notre terme « cimetière ».

L'ordonnance royale du 10 mars 1776 restreint les inhumations à l'intérieur des églises en les réservant aux membres du haut clergé, notamment. Puis le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) interdit toute inhumation à l'intérieur des églises

et impose que les cimetières soient éloignés des villes et des bourgs. Soutenu par les progrès en matière d'hygiène, ce texte va amorcer un lent mouvement de transfert des nécropoles à l'extérieur des bourgs. À Xambes, au 19^e siècle, le cimetière se situait devant l'actuelle salle des fêtes, à proximité de l'entrée de l'église, au cœur des habitations de la partie nord du village. Son déplacement extra-muros sera particulièrement long et riche en péripéties.¹

Le 2 août 1838, un courrier du préfet, M. Larreguy, demande au maire la construction d'un nouveau cimetière en dehors du bourg. Malgré plusieurs relances, les choses restent en l'état. Si bien qu'à partir de 1886, des habitants adressent des pétitions au préfet demandant son déplacement pour des raisons de salubrité. Le conseil municipal maintient son refus.

En 1887, le Conseil d'hygiène envoie sur place une commission qui produit un rapport sévère pour la mairie : tromperie sur la situation géographique du cimetière, établissement d'un faux plan, sous-estimation du nombre d'habitations et de puits contigus...

Les choses traînent encore, jusqu'au 26 mai 1910 où « le conseil municipal émet le vœu de translation du cimetière actuellement dans le bourg hors de son enceinte ». Le 15 janvier 1913 est enfin rédigé l'acte de vente d'un terrain situé au lieu-dit « Sur Coulonges », destiné au nouveau cimetière. La commune l'achète à Gédéon Ducoux, propriétaire cultivateur à Xambes.

On peut supposer que la construction se fit alors assez rapidement. On trouve la trace, le 24 mai 1913, d'une adjudication des travaux de construction des murs de clôture du nouveau cimetière à Pierre Deschamps, entrepreneur à La Chapelle. Puis le transfert dut se faire progressivement. Le 11 février 1917, « le maire expose au conseil que, vu les quelques inhumations faites dans le nouveau cimetière, il serait temps de fixer les prix des concessions [...]. Le conseil a en outre décidé qu'un plan du nouveau cimetière serait transmis à Monsieur le Préfet. »

Le 12 décembre 1929, le conseil municipal « décide que la place qui sera aménagée sur l'emplacement de l'ancien cimetière sera conservée dans le domaine privé communal. » Le 19 décembre, le conseil arrête le projet de travaux de ce qui est aujourd'hui la place de la Salle des fêtes :

1° nivelage du terrain qui descendra en pente douce jusqu'au niveau de la rue (Le niveau du terrain étant plus élevé de 0,40 m à 1 m que celui de la rue adjacente).

2° confection d'une bordure en pierre dure le long de la rue.

3° confection d'une grande allée, empierrée et sablée sur toute la longueur de la place et d'une petite allée pour rejoindre la rue.

En janvier 1930, le conseil municipal autorise le maire à traiter avec Louis Régeon, entrepreneur à Xambes, pour transformer l'ancien cimetière en place publique. Le 18 mars 1930, une délibération du conseil note que les travaux sont terminés et valide la réception définitive (pour une somme de 9 257 F).

1. Jean-Louis JONQUET, « La translation du cimetière de Xambes », *Jadis* n° 14, 2015, p. 28 à 35.



La place de la Salle des fêtes.

La Porte de l'An 2000



Ce monument rappelle une initiative de Madame Trautman, alors ministre de la Culture, qui invitait les municipalités à édifier des portes pour fêter l'arrivée de l'an 2000. À minuit, le 31 décembre 1999, la population était invitée à franchir symboliquement le passage du nouvel an en défilant sous ces portes censées être temporaires. Certaines municipalités décidèrent de construire des édifices pérennes. Ce fut le cas à Xambes où le monument fut réalisé par le chantier d'insertion du Centre social de Vars.

Photo Annick Causel 2021

Jean-Louis JONQUET

Association des Parents d'Élèves

APE « Les Petits Loups »
RPI Xambes-Coulonges-Villognon

ape.xambescoulongesvillognon@gmail.com

Les fêtes de fin d'année arrivent, le premier trimestre de l'année scolaire se termine et il est déjà l'heure pour l'APE de jeter un premier coup d'œil dans le rétroviseur.

Suite à la rentrée, l'assemblée générale de l'association s'est tenue, et même si l'optimisme est toujours de mise, on déplore toujours un cruel manque d'investissement, l'APE ne comptant, et pour la deuxième année consécutive, que seulement trois membres : Anne Lise Thomas, en qualité de présidente, Sabine Dedrich, la secrétaire et Mathieu Thomas le trésorier. Un nombre non négligeable de parents répondent toutefois présent aux sollicitations de l'APE, mais un bureau plus fourni serait plus bénéfique.

Le 21 octobre dernier, l'APE a organisé une soirée Halloween. Celle-ci s'est tenue sur la place de la Salle des fêtes de Villognon. Au programme, déguisement, concours de gâteaux, visite des maisons de Villognon à la recherche de friandises, buvette et restauration sur le thème d'Halloween. Cette manifestation fut une franche réussite, tant sur le plan financier qu'au niveau de l'ambiance qui s'est dégagée de cette soirée. Merci aux parents présents à cette manifestation, et surtout, à ceux qui ont participé en apportant des gâteaux.

À noter aussi la vente de chocolats de Noël de la Chocolaterie d'Antan à La Rochefoucauld, le résultat est honorable compte tenu de son organisation tardive.

Pour les festivités de fin d'année, l'association reste active : elle a proposé une vente de gâteaux le 13 décembre lors du marché de Noël organisé par l'équipe éducative et a participé à la journée du 17 décembre organisée par les comités des fêtes de Villognon et Xambes.

Rendez-vous l'année prochaine avec, à venir, très certainement une animation pour le carnaval et la kermesse de fin d'année.

Le bureau de l'APE vous souhaite, à toutes et à tous, d'excellente fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

Le BUREAU



Photos APE Les Petits Loups

COMMÉMORATION DU 11-NOVEMBRE

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix. Hommage à tous les « Morts pour la France »

La cérémonie, conduite par Madame la Maire, assistée d'élus municipaux et avec la participation d'une délégation des anciens Combattants de Saint-Amant-de-Boixe, s'est déroulée en trois temps :

- Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts,
- Lecture de la liste des Morts pour la France,
- Lecture et affichage du message du ministre des Armées, Monsieur Sébastien Lecornu, et de Madame la secrétaire d'État, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, Madame Patricia Mirallès.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du message ainsi que la liste des Morts pour la France sur le site Internet de la commune : www.xambes.fr (rubrique « actualité »).



Devant le monument aux morts. Géraldine Jérôme, la maire, donne lecture du message ministériel en présence de la délégation des anciens combattants de Saint-Amant-de-Boixe et des élus municipaux.

Photo J.-Louis Jonquet

Jean-Louis JONQUET

ÉTAT CIVIL

Mariage

6 août MEILLAC Stéphanie et DEVEZA Jérôme

Décès :

30 août SÉNÉCA Jimmy, Ernest

14 octobre COMMIN Suzanne

Inhumations au cimetière de Xambes :

8 décembre ANOUILH Géraldine

INFORMATIONS PRATIQUES

Risques de coupures d'électricité

Communiqué d'Enedis

Dans un contexte de tensions sur le système électrique, Enedis travaille aux côtés de RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et collabore de manière étroite avec l'ensemble des acteurs concernés pour identifier les solutions permettant de mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique en France, dans un esprit de solidarité.

Le 14 septembre 2022, RTE a présenté son étude prévisionnelle pour l'hiver 2022-2023. Cette année, la période de vigilance s'étendra d'octobre 2022 à mars 2023. Si le système électrique est très tendu sur la période, le risque de coupure ne peut pas être totalement exclu. Ce risque amènerait Enedis à agir à la demande de RTE et des pouvoirs publics afin de mettre techniquement en œuvre des opérations de coupures localisées, temporaires et maîtrisées directement sur le réseau électrique moyenne tension.

En cas de déclenchement du dispositif de coupures exceptionnelles, les clients pourraient être coupés deux heures environ, dans des plages horaires correspondant aux pics de consommation du pays (8 h - 13 h et 18 h - 20 h avec, sur cette plage si la situation l'exige, des coupures un peu plus tôt et/ou étendues au-delà de 20 h).

Vous pouvez dès à présent suivre, au jour le jour, la météo de l'électricité sur le site **monecowatt.fr**, un dispositif prévu pour signaler les périodes de tension sur le système électrique et promouvoir les gestes d'urgence.

Toute l'Équipe de la Direction Territoriale d'Enedis en Charente se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires.

Location de la salle des fêtes

La Commune de Xambes loue la salle des fêtes (120 places et estrade) pour différentes manifestations : réunions, assemblées, mariages, repas, expositions...

Pour les modalités pratiques, contacter le secrétariat de la mairie.

Responsable de l'utilisation de la salle : Denis Guynouard
(Tél. : 06 21 20 64 90).

Le recensement militaire (ou recensement citoyen)

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une *attestation de recensement*. Elle est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat, permis de conduire, concours administratifs, notamment). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire automatiquement sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Pour effectuer le recensement, contacter le secrétariat de mairie. Vous pouvez aussi contacter le correspondant défense de la commune de Xambes :

Denis Guynouard au **06 21 20 64 90**.

JDC

Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES

ETAPE 1 Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 2 Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

ETAPE 3 Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 4 L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)

ETAPE 5 Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

NB : la journée JDC (journée défense citoyenneté) est désormais en présentielle et d'une durée de 8 heures.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers

Quartier Aboville- BP 90647- 86023 POITIERS CEDEX

Le CSNJ ne reçoit pas le public

Horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique : 09 70 84 51 51

Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 15h45

Cnjs-poitiers.traic

.fct@intradef.gouv.fr

www.defense.gouv.fr/sga

<https://www.charente.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Defense/Delegation-militaire-departementale>



Infographie Laurence Paponnet

Des Nouvelles de Xambes n° 51

Magazine gratuit
Diffusé à 160 exemplaires
Responsable de la publication :
Géraldine JÉRÔME
Impression :
Mairie de Xambes (Charente)
Conception et réalisation :
Commission Communication
Dépôt légal : décembre 2022

Ne pas jeter sur la voie publique

Photo 1^{re} de couverture :
J.-Louis Jonquet